

par **JEAN-DOMINIQUE GIULIANI\***

## ***Traités institutionnels et culture politique : quel modèle européen ?***



œ

**J**E VOUS REMERCIE DE M'AVOIR INVITÉ à participer à cette très intéressante réflexion. Je mesure toute la difficulté de parler après le professeur Mattéi de sujets qui nous font descendre de plusieurs niveaux, puisque je ne crois pas que l'on puisse trouver dans des traités quels qu'ils soient, ou même dans une pratique institutionnelle, une théorie ou des concepts qui nous ramènent à la culture politique européenne, et surtout, avec la mission que vous m'avez demandée, y dénicher un modèle européen.

Néanmoins je vais essayer, à la lecture et dans le droit fil des réflexions et des écrits du professeur Mattéi, dont je suis un adepte et qui, pour les praticiens de l'Europe, aide à y voir plus clair. Je crois qu'on ne peut pas simplement parler des traités européens, qui sont au nombre de dix, depuis le traité de Paris en 1951, désormais regroupés en deux textes très lisibles : le traité sur l'Union européenne et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Je considère que le thème que vous m'avez fixé englobe les traités mais aussi l'action des institutions. J'élargirai donc le champ de la réflexion au droit dérivé, c'est-à-dire aux directives et règlements européens, et je tenterai de découvrir si on y retrouve cette culture politique si brillamment décrite par le professeur Mattéi, si on retrouve cet esprit européen et cette ouverture dont il a parlé, c'est-à-dire cette métaculture européenne à vocation

---

\* Président de la Fondation Robert Schuman

universelle. Ce que je sais, c'est que cette architecture de dix traités, intervenant dans cette deuxième moitié du <sup>XX</sup><sup>e</sup> siècle, est un exemple, unique dans l'histoire de l'humanité, de tentative de pacification d'un continent par une voie autre que par la force; et que l'on voit bien qu'il y a un manque, chez les citoyens européens, de sentiment d'appartenance à une culture européenne, voire d'une fierté d'appartenance face à un système politique européen. C'est certainement un des thèmes politiques récurrents. C'est aussi quelque chose qui s'explique parfaitement. Le professeur Mattéi vient de définir cette quête de la culture européenne, cette quête indéfinie dans une phase de mondialisation où nous nous sentons submergés par des puissances démographiques gigantesques, doutant de nous-mêmes. Mais l'exemple européen reste l'un des plus attrayants dans le monde. Des Chinois jusqu'à l'Amérique latine, le continent européen, devenu le premier continent d'immigration du monde, reste celui qui attire. Les riches Chinois eux-mêmes tentent de reproduire le Château de Versailles, la Tour Eiffel, sur leur propre territoire. Il y a donc un réel pouvoir d'attraction de la culture politique de l'Europe, mais aussi d'un système européen, qui demeure un exemple unique.

Je me contenterai de trois séries de réflexions :

- du traité de Paris jusqu'au traité de Lisbonne, il y a une déclinaison de ce qu'on appelle en langage européen les valeurs, mais qui est, en fait, la culture politique de l'Europe. Cette déclinaison se fait de plus en plus précise;
- deuxièmement, je m'interrogerai pour savoir quelle est la conséquence de cet énoncé de valeurs dans la réalité politique de la vie de l'Europe et des institutions européennes;
- troisièmement, j'essaierai de donner une réponse à la question : existe-t-il un modèle européen ?

Les traités, depuis l'origine, évoquent des valeurs communes de l'Europe, sans d'ailleurs les définir au départ. Ce n'est que dans le traité de Lisbonne et notamment dans la Charte des droits fondamentaux qui y est annexée, qu'on commence à trouver une définition précise de ces valeurs européennes auxquelles on peut rattacher la culture politique de l'Europe.

En réalité, mes réflexions ne portent que sur la période qui s'ouvre après la Seconde Guerre mondiale parce que l'Europe institutionnelle, en fait, naît du deuxième conflit mondial et de la volonté de rompre avec le passé guerrier du continent.

C'est donc, bien sûr, au congrès de La Haye, le 11 mai 1948, qu'un certain nombre d'intellectuels européens jettent les bases de l'idée de construire une Europe qui permette d'affirmer haut et fort « plus jamais ça », après les deux conflits mondiaux. Dans cette déclaration du congrès de La Haye, d'ores et déjà, on annonce que la mission de cette Europe organisée consistera à unir les peuples suivant les conditions de vie d'une communauté organisée, modératrice, sur la base du respect de la dignité humaine, qui est « la plus



DR

belle réalisation, et la liberté. Nous, Européens, nous désirons une Europe unie, une région dans laquelle la liberté et le mouvement de personnes, d'idées et de biens sont restaurés, une charte pour les droits de l'Homme, une Cour de Justice, une Assemblée européenne où les forces vivantes de donation pourront être représentées, etc. pour travailler à cette cause noble qui offre la dernière chance de paix et l'unique promesse d'un avenir meilleur pour cette génération et celles qui lui succéderont ».

Le congrès de La Haye répond donc à une nécessité européenne: ramener la paix, et c'est d'ailleurs ainsi que plusieurs traités trouveront leur origine dans cette idée de ramener la paix sur le continent où les deux guerres civiles européennes avaient mis le feu au monde.

On retrouve là un peu d'inspiration de la déclaration Schuman du 9 mai 1950 dont je vous cite les premiers mots, et vous allez pouvoir faire le lien avec ce que disait le professeur Mattéi. Schuman commence ainsi: « La paix mondiale ne saurait être sauvegardée... », il parle bien du monde, « sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. » C'est l'Europe qui menace la paix mondiale. Il poursuit: « La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation... » [on retrouve la civilisation] « ... est indispensable au maintien des relations pacifiques dans le monde.../... ». Dès l'origine, on trouve les valeurs, les idées que le professeur Mattéi a rappelées, avec ce sens de la culpabilité et de la responsabilité d'une Europe qui a déclenché deux conflits mondiaux et qui a failli sortir de l'histoire après le second. La déclaration Schuman lui donne en quelque sorte le droit et la chance de retrouver à la fois cette quête d'universalité et une organisation interne. C'est la véritable inspiration des traités fondateurs.



Oslo, décembre 2012 :  
José Manuel Barroso, président de la Commission européenne  
et Martin Schulz, président du Parlement européen,  
représentent l'Europe qui a remporté le Prix Nobel de la Paix.

Quand l'Union européenne se voit décerner au mois de décembre dernier le Prix Nobel de la Paix, ce qui était un geste de reconnaissance du travail accompli, les plus hautes autorités européennes sont présentes, Madame Merkel, Messieurs Van Rompuy, Barroso et Hollande, pour rappeler que l'Europe entend, au nom de ses valeurs, apporter sa contribution à un monde pacifié et pacifique.

On retrouve cette même inspiration dans la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe, créé lui-aussi juste avant la déclaration Schuman. Le Conseil de l'Europe compte aujourd'hui 47 membres, y compris la Russie et la Turquie. Il incarne l'Europe des valeurs, mais aussi l'Europe du droit, avec pour la première fois une cour, la Cour européenne des droits de l'Homme, une institution susceptible d'intervenir dans les États. Par exemple le Comité pour la prévention de la torture peut inspecter les prisons des États membres de la Convention européenne des droits de l'Homme.

Nous sommes là avant l'Europe communautaire. Dans le Traité de Rome on ne trouve aucune référence aux valeurs européennes, puisque c'est un traité économique, car les pères de l'Europe ont voulu choisir une démarche concrète et pragmatique, qu'il fallait entamer par le bas, c'est-à-dire par l'économie. Le premier traité est un traité sur l'énergie, en 1951. Le deuxième traité, le traité de Rome, un traité sur l'économie destiné à créer suffisamment

d'intérêts communs pour qu'on puisse ensuite parler d'autres choses ensemble. Ce seront ces valeurs, la définition des valeurs qui nous rassemblent, et dès l'origine elles sont présumées exister, ce qui est intéressant. D'ailleurs, le traité de Rome est un traité aujourd'hui encore critiqué, parce que très ouvert au monde, qui se fixe comme objectif de contribuer à la libéralisation du commerce mondial. Encore cet esprit d'ouverture, en ce qui concerne l'économie!

Ensuite, de traités en déclarations politiques, plusieurs rendez-vous importants marquent la vie de l'Union européenne.

C'est en 1973 que, pour la première fois, un Sommet européen, à Copenhague, lance le débat sur l'identité politique de l'Europe, par une déclaration qu'il convient de citer: «Les principes de la démocratie représentative, du règne de la justice sociale, la finalité du progrès économique et du respect des droits de l'Homme, constituent des éléments fondamentaux de l'identité européenne.» Lors de plusieurs rencontres suivantes (par exemple au Conseil européen de 1978) de même nature, ils éprouvent le besoin de rendre publique une déclaration sur la démocratie.

Pourquoi? Parce que les États d'Europe centrale frappent à la porte de la Communauté et réclament leur intégration. L'Europe de l'Ouest, épargnée par le rideau de fer et le stalinisme, se sent interpellée par ce qui se passe à l'Est, et éprouve le besoin de préciser ce qui fait la culture européenne.

On retrouve d'ailleurs dans le projet Spinelli, pour la première fois, un préambule avec une référence aux principes de la démocratie pluraliste, au respect des droits de l'Homme, à la prééminence du droit. Ce projet de Constitution, qui est rendu public en février 1984, aura une grande influence sur l'ensemble des traités européens qui vont suivre. C'est l'Acte unique européen en 1986 qui rappelle dans son préambule la référence aux valeurs fondamentales de la communauté: «Les États membres s'engagent, ensemble, à promouvoir l'intérêt européen à partir de leurs valeurs».

Le traité de Maastricht va finalement donner une véritable vocation politique à l'Union européenne en partant de ce qu'il appelle le «respect des droits fondamentaux et la référence aux traditions constitutionnelles communes des États membres». Dans un premier temps, on s'en réfère aux principes généraux énoncés dans les Constitutions nationales pour estimer qu'ils ont des fondements communs. C'est aussi le traité de Maastricht qui pour la première fois parle d'une citoyenneté européenne qui est conférée systématiquement à tout citoyen d'un État membre de l'Union. Le traité d'Amsterdam, en 1997, fait une référence explicite aux valeurs de l'Union européenne qu'il commence à préciser: «L'Union est fondée sur les principes de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ainsi que de l'État de droit, principes qui sont communs aux États-membres». C'est en 2000 qu'est adoptée la Charte des droits fondamentaux, qui, à

l'occasion du Traité de Lisbonne, sera incorporée aux traités européens. C'est dans ce texte qu'on trouve la plus précise définition des valeurs européennes qui fondent, en quelque sorte, sa culture politique.

Cette Charte des droits fondamentaux a été rédigée par une Convention d'intellectuels et de juristes réunis à cette fin, qui ont travaillé pendant deux ans. Elle a été, dans un premier temps, annexée au traité de Nice (2001) sans valeur contraignante. Cette Charte décline cinq grands principes: dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté. Mais à mes yeux c'est le texte qui est le plus moderne, le plus précis dans le monde contemporain pour définir les droits dans leur acception moderne. Rédigée par un Conseiller d'État français, elle est particulièrement claire et lisible.

Elle énonce et précise la réalité des droits individuels et collectifs. Quelques exemples le démontrent:

Dignité humaine: la dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée. Toute personne a droit à la vie, nul ne peut être condamné à la peine de mort. On ne peut pas, en effet, adhérer à l'Union européenne si la peine de mort est en vigueur dans le droit pénal interne. C'est peut-être une vraie spécificité européenne. Ensuite, la Charte décline toute une série de droits qu'on invoque souvent, qui sont considérés comme des acquis par les grandes démocraties, mais qui n'ont jamais été écrits, ni dans la Constitution américaine, ni dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Le droit de la personne à l'intégrité, par exemple. Il s'agit bien sûr de l'intégrité physique et mentale. Mais dans le cadre de la médecine et de la biologie, ça veut dire consentement libre et éclairé des personnes pour subir un traitement médical, l'interdiction des pratiques eugéniques, l'interdiction de faire du corps humain une source de profit ou bien l'interdiction du clonage. Il n'y a aucun texte, aucun traité international, aucune déclaration universelle, ni de l'Onu ni d'aucune autre organisation, qui soit aussi précis, synthétique et complet. Dans ces trente pages, le citoyen peut retrouver tous les principaux droits fondamentaux, mais aussi leur déclinaison et leur adaptation aux pratiques modernes. Le chapitre «liberté», consacre ainsi une vraie définition du droit à la protection des données à caractère personnel, qui, par exemple, a permis d'éviter en Europe ce qui se passe en ce moment aux États-Unis avec la généralisation de la violation du secret de la correspondance. Tout État européen qui ne respecterait pas ces règles pourrait être condamné par la Cour de justice de l'Union européenne et par les tribunaux nationaux, sur la base de ce texte.

La Charte des droits fondamentaux est applicable en droit interne, sauf exception. Il y a des exceptions: l'exception britannique mais aussi les exceptions tchèque et polonaise pour des raisons purement politiciennes. Sinon cette Charte est applicable en droit interne dans tous les autres États membres. Elle commence par donner des définitions précises des droits et devoirs des citoyens européens. On doit au Traité de Lisbonne de les avoir incorporées dans le droit européen.



DR

1<sup>er</sup> décembre 2009 : Traité de Lisbonne

Ce traité de Lisbonne n'est d'ailleurs pas si universaliste qu'on le dit et les valeurs européennes qu'il définit ne sont pas si imprécises non plus. Je vous en cite quelques-unes. Article premier du traité de Lisbonne : « s'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la

personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'état de droit, l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité et de l'état de droit ainsi que le respect des droits de l'Homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres, dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes ». Renvoi est fait, en outre, à la Charte des droits fondamentaux.

Certains pensent, comme d'ailleurs le professeur Engels, qu'il s'agit là de valeurs relevant d'un universalisme mondialisé, qui, finalement, n'a aucune spécificité. Je pense au contraire que toutes ces tentatives de décrire des valeurs communes d'une manière pratique et compréhensible par tout le monde, contribuent à la création d'un corps de garanties, juridiques, qui fait du modèle européen quelque chose de totalement unique aujourd'hui dans le monde.

Quelles réalités politiques recouvrent ces grandes déclarations ? J'ai lu comme tout le monde les écrits d'Habermas prétendant que la seule chose que l'Europe visait, c'est ce qu'il appelle son patriotisme constitutionnel, c'est une sorte de pensée post-nationale mal définie, qui appartient plus à l'universel qu'à l'Europe elle-même. Je conçois qu'on puisse, quand on est allemand, penser ainsi, notamment après le désastre du nazisme et les difficultés de reconstruire une communauté nationale. Mais personnellement cela ne me semble pas pertinent pour essayer d'expliquer ce qu'est l'Europe et ce qu'est la culture politique européenne aujourd'hui.

Je n'ignore rien des difficultés que les citoyens ont à l'égard de l'Europe, cette construction totalement novatrice dans l'histoire, cette unification d'un continent qui a été structuré par l'idée nationale et même ravagé par la question des nationalités, qui a failli conduire à sa

ruine totale. Si l'Europe s'est relevée des ruines de la guerre, c'est qu'elle a construit, par la norme et par le droit, un modèle qui pour tous les gouvernants est une contrainte et pour tous les citoyens un réel bien commun.

Les études d'opinions traduisent une désaffection, un désamour à l'égard de l'Europe parce qu'on n'y retrouve pas son identité familière mais elles expriment dans le même temps l'acceptation de l'actif européen. C'est très significatif de constater, par exemple à propos de la crise de l'euro, que les citoyens sont très critiques à l'égard du fonctionnement de l'Europe mais qu'une majorité de Français, d'Allemands, de Grecs, d'Italiens, d'Espagnols ou de Portugais refusent la sortie de l'euro. Cette contradiction montre bien qu'en réalité, s'il n'y a pas encore d'adhésion, d'identification à un modèle politique qui est inachevé, il y a déjà l'acceptation d'un acquis juridique et politique, qui d'ailleurs est parfaitement ressenti par les gouvernements. Tout candidat à la présidence de la République critique l'Europe et affirme qu'il va « la changer ». Dès qu'il entre en fonction, il en accepte les traités, la logique et le fonctionnement. En tout cas, les trois derniers ont fait ainsi.

Reste la question des institutions européennes. Parlement, Commission, Conseil européen qui rassemblent les représentants des États, agissent-ils en fonction d'une culture politique spécifique? Oui. Les textes que je vous citais sont vraiment pour le Parlement européen ou la Commission des lignes de conduite qui sont respectées jusque dans la rédaction des lois.

Vous voyez bien que l'une des critiques adressées par certains responsables politiques aujourd'hui est que l'Europe est trop ouverte au monde. « Europe ouverte, Europe offerte » ont dit certains hommes politiques. Aujourd'hui c'est Monsieur Montebourg; ce fut Monsieur Sarkozy en son temps. Cette ouverture, comme le professeur Mattéi le rappelait, est consubstantielle de l'esprit européen, elle est dans les traités et on ne peut pas revenir dessus. On pourra peut-être modifier la politique de concurrence, on pourra peut-être instaurer des droits de douane pour l'acier ou les panneaux solaires chinois. Ce sont les circonstances. En tout cas, l'ouverture de l'Europe est d'ores et déjà dans les traités et elle restera l'une de ses caractéristiques sur laquelle on ne pourra pas revenir.

Existe-t-il, finalement, un modèle européen? Et comment pourrait-on le définir? Aujourd'hui, je crois qu'il y a une spécificité des valeurs européennes, L'Europe c'est l'ouverture et une forme achevée de civilisation qui concilie la liberté et la solidarité, l'efficacité et les valeurs de l'état de droit. Je pense comme le professeur Mattéi que l'Europe s'adresse au monde. C'est d'ailleurs parce qu'elle s'adresse trop au monde et pas assez à ses citoyens qu'elle est particulièrement attirante pour l'extérieur et décevante à l'intérieur. Pour l'instant cet équilibre tient. Est-ce que la crise en aura raison? Je ne crois pas.

Deuxième spécificité européenne: la norme est sacrée. La règle de droit est consubstantielle de l'Union européenne. Si vous regardez l'histoire de l'Europe, ça n'est pas quelque chose d'évident. Jusqu'en 1945, et jusqu'à la chute du mur de Berlin, la règle était la force.



C'était l'imposition par la force. La colonisation elle-même était justifiée et imposée par la force. La puissance de la norme, de la règle de droit, de son respect, de la sanction de la règle de droit, c'est quelque chose qui me paraît aujourd'hui spécifiquement européen. Si vous comparez avec les Américains, les Anglo-Saxons dont vous parlez, bien sûr avec les Chinois et les Asiatiques, les Africains, les Sud-Américains, l'adhésion à la norme, la légitimité de la régulation, y compris dans l'économie, c'est une spécificité européenne, qui est plus qu'exemplaire dans le monde.

Troisième spécificité, qu'on retrouve dans tous les textes européens : la dimension sociale. La dimension sociale, cela veut dire que l'économie est une économie sociale de marché, à la fois libre et régulée, que la solidarité est la règle entre les États membres, entre les régions, entre les pauvres et les riches. Cette solidarité s'exprime par la prise en compte de la dimension de l'environnement. Dans les textes les plus récents, la protection de l'environnement est même élevée au rang d'une valeur fondamentale de l'Union européenne.

Quatrième spécificité, que vous développiez bien mieux que moi, c'est la présence de la culture. La culture est le fondement de la création de l'Europe. Culture, ça veut dire quoi ? Cela veut dire aussi dimension religieuse. En réalité, les textes européens ont été écrits par des démocrates chrétiens, des catholiques inspirés par l'encyclique *Rerum novarum*. Schuman, Adenauer, de Gasperi, étaient trois catholiques, parlaient tous trois allemand et se retrouvaient parfaitement dans l'inspiration de ce message à la fois social et ouvert, solidaire et libéral.

Vous évoquiez la Pologne tout à l'heure. Le vrai contre-pouvoir au pouvoir communiste c'était l'Église catholique. C'était les penseurs catholiques. Le retour à l'Europe, pour eux, c'était le retour à l'inspiration de Schuman. Il y a une Fondation Schuman en Pologne : le président d'honneur est M. Mazowiecki. Pour lui, qui a résisté, qui a été le premier Premier ministre de transition, le retour à l'Europe, c'est le retour à Schuman. Et j'ai le plus grand mal, quand je discute avec lui, à lui expliquer que c'est autre chose maintenant, même si l'inspiration était démocrate chrétienne. Je crois que cette culture, ces racines chrétiennes, il ne faut pas les ignorer. Elles expliquent beaucoup des évolutions européennes.

Dernière spécificité européenne dans le système institutionnel et la culture politique, c'est l'importance du compromis qui découle de cette rupture qu'on veut faire avec la politique de force. L'Union européenne est construite pour inciter au compromis. Expliquer l'Europe aux enfants n'est pas difficile.

Il suffit de leur dire que deux Européens ne sont jamais d'accord, parce qu'ils ont une culture nationale forte. Donc, on a inventé un lieu avec une table, un bâtiment où ils viennent et où ils sont obligés de se mettre d'accord. Ils n'ont pas d'autre choix. Pourquoi ? Parce que c'est leur intérêt et que cela les a conduits à signer des traités par lesquels ils s'engagent à procéder ainsi.

Expliqué comme cela, c'est un peu rapide, mais cela montre bien l'esprit des traités et surtout la manière dont ils sont organisés juridiquement. Ce compromis, ça n'est pas un

consensus. De moins en moins on exige l'unanimité, on commence à introduire le vote à la majorité. Mais il est vrai que les décisions européennes ont longtemps exigé un consensus. Cela explique d'ailleurs le peu d'appétence des citoyens pour un système consensuel de type onusien... Il vaut mieux se référer aux propos d'Havel, selon lesquels l'Europe est une référence. Les valeurs européennes sont des références. On comprend que cela soit parfois insuffisant, notamment pour un profond sentiment français selon lequel «l'Europe doit être une puissance». Or, il faut compter dans le monde pour être une puissance et, quand on représente 6 % de la population mondiale, on n'est plus une puissance... Voilà la réalité qui explique aussi un certain désamour et une certaine désaffection pour l'Union européenne. Mais les Européens devraient pourtant être fiers de rester une référence. Ici s'ouvrirait un nouveau débat que je délaisserai pour aujourd'hui...

Existe-t-il donc un modèle européen qui a ses spécificités? Existe-t-il une culture politique européenne? Je dirais, pour les gouvernements et leur administration, oui, définitivement oui. Aujourd'hui, il y a une culture politique européenne qui doit être respectée, et on doit en faire partie. Tous les pays signataires doivent la respecter. Quand ils ne le font pas, on voit des petits problèmes en Hongrie ou ailleurs, il y a des instances de rappel. Pour les Parlements, y compris les parlements nationaux, cette culture politique européenne doit être respectée et s'impose à eux. Ils en sont d'ailleurs parfois un peu meurtris. Pour les appareils judiciaires, oui, la culture politique européenne a fait une irruption dans la manière dont ils rendent la justice. Ils l'auront vécu assez mal mais ils l'appliquent.

Alors, le problème reste le citoyen, qu'on confine plus ou moins volontairement dans une culture politique largement nationale. Il est donc légitime d'estimer que cette Europe manque de démocratie, mais la force des traités et des règles établies devraient conduire les acteurs politiques nationaux à expliquer que leurs décisions s'inscrivent d'ores et déjà dans un cadre européen plutôt que dans un cadre national.

L'Europe en réalité avait besoin de contraintes pour se libérer de son passé guerrier, et elle s'est donné ces contraintes. Je pense que ce n'est pas un modèle, pour être très franc. Je pense que la construction européenne est un exemple. C'est un exemple, d'ailleurs envié à l'extérieur, parfois copié. Il y a, au Sud de l'Afrique, quatre pays qui ont créé la SADEC, la communauté des pays d'Afrique australe, il y a le MERCOSUR du côté de l'Amérique du Sud. Les Asiatiques auraient bien besoin d'avoir une ASEAN plus efficace. Ils se disputent encore et menacent de faire la guerre pour quelques cailloux avec du pétrole autour. L'Europe est enviée mais elle n'est pas encore imitée. Sa capacité d'attraction reste très forte mais je pense que ça n'est certainement pas un modèle. Je pense que c'est un très bon exemple. Rompre avec un certain passé et manifester une volonté de rebondir dans le respect de ses identités, pour, comme le disait le professeur Mattéi, essayer d'aller encore une fois derrière l'horizon. Personnellement, vous l'avez compris, je suis persuadé qu'elle y arrivera.